

RECTIFICATIFS**Rectificatif à la directive 2002/63/CE de la Commission du 11 juillet 2002 fixant des méthodes communautaires de prélèvement d'échantillons pour le contrôle officiel des résidus de pesticides sur et dans les produits d'origine végétale et animale et abrogeant la directive 79/700/CEE**

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 187 du 16 juillet 2002)

Page 40, à l'annexe, dans le tableau 4, concernant l'entrée «2», la classification du produit «Graines pour boissons et confiseries», l'exemple «Grains de café», la «Taille minimale de chaque échantillon de laboratoire» (cinquième colonne):

au lieu de: «0,2 kg»,

lire: «0,5 kg».
